

CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE**PROCES-VERBAL**

De la séance ordinaire du

Jeudi 2 mars 2017, 20 h.00**5ème séance**de la législature
2016 - 2021

En la salle de La Villageoise, à Romanel-sur-Lausanne

Présidence	:	M. Henri PISANI , Président
Sont présents	:	47 Conseillères et Conseillers sur 55
Excusé(e)s	:	MM. BUENZLI Jean-Claude CHAPUIS Jean-Yves FAYET Jean-Jacques GAVILLET Christophe HENRY Thierry PACHE Pierre RACCIATTI Gabriel ROMANENS Serge
Absent(e)s non excusé(e)s	:	-
Huissier	:	M. CORNU Jean-Marie
Procès-verbal	:	M. SERVAGEON Nicolas, secrétaire

Le Président Henri PISANI souhaite la bienvenue à tous les Conseillères et Conseillers présents, salue les membres de la Municipalité présents (Mme Claudia Perrin est excusée), les représentants de la presse, ainsi que le public. Il ouvre officiellement la séance.

1. Appel

Il est effectué par **M. Nicolas SERVAGEON**, secrétaire.

44 membres sont présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Vote : Les Conseillères et Conseillers adoptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal du 8 décembre 2016

Vote : Les Conseillères et Conseillers acceptent le PV à l'unanimité.

M. Nicolas SERVAGEON, secrétaire, est remercié pour ce long PV.

4. Assermentations

Suite aux démissions reçues de la part de Mmes les Conseillères Yasmina GAVILLET et Lia WYSS du groupe Parti-Socialiste – Les Verts et de M. Aldo WITTMER de l'Entente Indépendante de Romanel (EIR), le **Président Henri PISANI** assermente les deux Conseillers pour le groupe Parti-Socialiste – Les Verts désignés par la liste des parrains, MM. **Jérémie DÄHLER** et **Nicolas TIÈCHE** et le « Viennent-Ensuite » du groupe EIR, M. **Alain BALLY**.

Le Président Henri PISANI demande à l'Assemblée de se lever et lit le serment d'usage :

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

MM. les Conseillers Jérémie DÄHLER, Nicolas TIÈCHE et Alain BALLY prononcent la promesse et lèvent la main droite. Ils prennent ensuite place au sein des rangs du Conseil, portant ainsi le nombre de membres présents à 47.

5. Communications du Bureau

Le Président Henri PISANI donne les communications suivantes :

- Les **objets fédéraux** soumis en votation le 12 février dernier ont donné les résultats suivants :

Objet N° 1 « Naturalisation facilitée des étrangers de la troisième génération »

○ Nombre d'électeurs inscrits :	2041
○ Bulletins rentrés :	952
○ Bulletins blancs :	8
○ Bulletins nuls :	1
○ Bulletins valables :	943
○ Oui :	648
○ Non :	295
○ Taux de participation :	46.64%

Objet N° 2 « Création d'un fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération »

○ Nombre d'électeurs inscrits :	2041
○ Bulletins rentrés :	951
○ Bulletins blancs :	27
○ Bulletins nuls :	2
○ Bulletins valables :	922
○ Oui :	713
○ Non :	209
○ Taux de participation :	46.59%

Objet N° 3 « Amélioration des conditions fiscales en vue de renforcer la compétitivité du site entrepreneurial suisse »

○ Nombre d'électeurs inscrits :	2041
○ Bulletins rentrés :	949
○ Bulletins blancs :	49
○ Bulletins nuls :	1
○ Bulletins valables :	899
○ Oui :	430
○ Non :	469
○ Taux de participation :	46.50%

- **L'objet cantonal** soumis a votation a donné les résultats suivants :

« Loi sur la préservation et la promotion du parc locatif »

- Nombre d'électeurs inscrits : 2041
 - Bulletins rentrés : 952
 - Bulletins blancs : 25
 - Bulletins nuls : 1
 - Bulletins valables : 891

 - Oui : 507
 - Non : 384
 - Taux de participation : 44.93%
- Une minute de silence est demandé suite au décès de M. Alfred Joyet, ancien Président du Conseil communal et doyen de l'association des Présidents du Conseil.
 - Les futures élections aux Grand Conseil et Conseil d'Etat, réservation de la date du **dimanche 30 avril à 08h30 à la Salle Polyvalente** pour le dépouillement. L'éventuel second tour au Conseil d'Etat aura lieu le dimanche 21 mai. Pour le moment, tous les Conseillers sont convoqués et priés d'agender ces dates. En fonction des informations qui seront transmises dans le cadre de ces élections, certains membres pourraient être libérés.

6. Communications de la Municipalité (Syndic et Municipaux)

Communications de la Municipalité, lues par M. le Syndic Daniel CROT

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,*

En ce début d'année, votre Municipalité a décidé de se partager la tâche relative à la lecture des communications de la Municipalité. Dès lors, chaque municipal vous informera, dès à présent, des communications qui concernent son dicastère.

Dans le dicastère de l'Administration générale, des Ressources Humaines et des Finances, les sujets qui ont particulièrement occupé notre Municipalité sont les suivants :

Le 8 décembre 2016, la Fiduciaire Hervest SA à Lausanne, a procédé, à un contrôle intermédiaire surprise en concluant qu'au terme des différents contrôles, la bonne tenue générale des comptes ne peut être que confirmée. Nos remerciements s'adressent particulièrement à Mme Martine Cuche, Préposée au Contrôle des Habitants, ainsi qu'à Mme Anne-Sandra Caccia, Boursière communale, pour cette bonne gestion de nos liquidités.

Certains d'entre vous l'auront peut-être déjà remarqué, un projet vient de toucher à sa fin. J'ai donc le plaisir de vous annoncer que le nouveau site Internet de notre Commune a été mis en ligne ce lundi 27 février 2017. Des détails doivent encore être adaptés ces prochains mois, mais il s'agit là d'un changement très favorable, qui était devenu nécessaire pour notre Commune. En effet, notre ancien site avait été publié en 2001. Je tiens à remercier les quelques collaborateurs qui ont œuvré sans relâche à la réussite de ce beau projet.

Finalement, la Municipalité informe que la séance du Conseil communal du 27 avril est annulée, faute d'objets à traiter. En effet, la plupart des dossiers en cours ne sont pas prêts. Un planning ambitieux des séances a été mis sur pied et nous en sommes déjà à la 5^{ème} séance de la législature. Il est probable que d'autres annulations auront lieu, l'important étant cependant d'avoir prévu des dates.

J'en ai terminé avec les communications de la Municipalité et laisse la parole à mon collègue Vice-Syndic, Luigi Mancini ».

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Luigi Mancini

« Service de l'électricité »

Conditions de raccordement

Depuis le 1er janvier 2017, les nouvelles conditions de raccordement, ainsi que les taxes, ont été remises à jour et ceci conformément aux directives du GRD.

Administration – RECOM

Suite à l'appel d'offres, marché sur invitation, mis en place concernant l'exploitation sûre et efficace du réseau de distribution des Services Industriels de Romanel-sur-Lausanne, les mandats ont été attribués pour une période de 5 ans :

- à Romande Energie pour l'exploitation du réseau et la gestion du patrimoine, et
- à Betelec SA pour la construction du réseau.

Le service de dépannage 24/24 est assuré par Romande Energie depuis le 23 décembre 2016.

Eclairage Public

Les travaux vont débuter au mois d'avril et se termineront à la fin du mois de septembre. Tous les marchés ont été attribués aux sociétés suivantes, ceci conformément à la procédure relative aux marchés publics :

- Travaux d'installation à Division & Groux SA à Bussigny-près-Lausanne
- Eclairage routier à Schreder Swiss SA à Carrouge
- Eclairage résidentiel à Zumtobel SA à Romanel-sur-Lausanne
- Ingénierie à Betelec SA à Villars-Ste-Croix.

Ces travaux seront effectués entre les mois d'avril et de septembre. Nous vous remercions de votre collaboration et votre compréhension à cet effet. Cela pourrait occasionner quelques désagréments momentanés au niveau de la circulation et de l'éclairage nocturne.

Opération Equiwatt

En collaboration avec Romande Energie Commerce SA, la Municipalité a décidé d'accepter de soutenir cette opération qui consiste à financer à hauteur de 50 % l'acquisition des ampoules LED.

Domaines et Bâtiments

Auberge communale

En date du 16 décembre 2016, la Municipalité a pris la décision de ne pas renouveler le bail à loyer de M. Aboutahir qui prendra fin le 1er novembre 2018. De plus, il a été convenu que si M. Aboutahir en fait la demande, celui-ci sera libéré de ses obligations avant l'échéance du contrat de bail.

Petite Charrue

Après deux visites de futurs locataires potentiels, il a été décidé de ne pas proposer de bail à loyer.

En effet, après discussions avec les intéressés, les travaux demandés par ceux-ci étaient trop onéreux. Ce montant aurait dû être financé par la commune.

Actuellement, nous sommes en pleine réflexion pour l'usage futur de ces locaux.

Temple

Comme vous avez pu le constater, l'horloge c'est arrêtée sur 06h05 et ceci depuis fort longtemps. Les cloches ne sonnent plus également.

Nous sommes confrontés à deux problèmes :

- 1) l'horloge mère "électronique" est défectueuse et va être remplacée sous garantie,
- 2) le mécanisme des cadrans à geler pendant les brouillards givrants exceptionnels, ce qui a causé la détérioration du moteur d'entraînement.

Ces installations sont soumises aux directives des monuments et sites historiques qui sont contraires parfois à la pratique et le bon sens des artisans. Ces réparations seront exécutées dans les plus brefs délais.

Administration communale

Afin d'améliorer la gestion des clés des différents bâtiments communaux, il a été décidé de redéfinir l'attribution de celles-ci.

De plus, un système de gestion des clés d'accès pour les réservations des différents locaux et salles va

être mis en place. Toutes les réservations doivent obligatoirement passer par le Greffe. Vous trouverez, sur notre site Internet, la disponibilité des salles principales (polyvalente, Villageoise et 1803).

Un écran sera installé au rez-de-chaussée de l'Administration communale pour annoncer l'occupation des salles de ce bâtiment.

Police des constructions

Travaux divers

Suite à l'intervention d'un membre du Conseil communal concernant les problèmes d'humidité et de salpêtre sur le passage public de la route d'Echallens, je vous informe que les travaux de remise en état vont débiter prochainement.

Les frais seront repartis de la manière suivante :

- 2/3 à la charge à la Commune
- 1/3 à la charge des propriétaires de la parcelle ».

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Denis FAVRE

« Urbanisme

Pré Jaquet

La mise à l'enquête pour la démolition des bâtiments de la source a suscité deux oppositions et une remarque, cela concerne plus particulièrement la circulation des camions, l'impact sur les constructions avoisinantes et la problématique des matériaux contenant de l'amiante. Notre bureau technique s'assure auprès des constructeurs que toutes les directives soient mise en place et respectées. La procédure jusqu'à la délivrance du permis de démolir suit son cours.

Schéma Directeur du Nord Lausanne

Le Service du Développement Territorial à Lausanne nous a fait parvenir, un exemplaire complet du Rapport du projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3e génération (PALM 2016) l'intégralité du rapport est disponible sur le site www.lausanne-morges.ch, dont le lien se trouve sur le nouveau site Internet communal.

Barreau de la Sauge - Dénivelé

Votre Municipalité incorpore a rencontré celle de Jouxteins-Mézery, le mardi 31 janvier 2017, à 17h00, afin d'aborder le problème du raccordement de la route communale actuelle (chemin de la Roche) et des nouveaux plans de quartier, ainsi que des principes de financement des ouvrages correspondants dans le cadre du dossier touchant au Barreau de la Sauge. Notre commune voisine n'est pas favorable au dénivelé ni à quelconque financement. Une rencontre avec le SDT est agendée le 24 mars ou cette problématique sera abordée. Affaire à suivre ».

Communications de la Municipalité, lues par M. le Municipal Blaise Jaunin

« Conteneurs enterrés

Notre Conseil, Me A. Thévenaz à Lausanne nous a informés que, par arrêt du 14 décembre 2016, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal a partiellement admis le recours déposé par Plastic Omnium AG en ce sens que l'adjudication en faveur de Villiger Entsorgungssysteme AG a été annulée, mais que le marché n'a pas été attribué à la recourante comme elle le souhaitait. Dès lors, notre commune est contrainte de reprendre ce dossier quasiment au début.

Déchetterie

Une nouvelle directive municipale, relative au Règlement de la déchetterie sise au chemin du Stand, est en vigueur depuis le 20 février dernier. Elle permet, en particulier, de préciser les conditions d'accès aux professionnels, de lister les déchets admis ou non ainsi que leur quantité.

Cette directive est disponible au Greffe de notre commune ou sur notre site internet.

Valorsa

Une opération appelée ORADEM relative à l'élimination des déchets amiantés en déchetterie est une action régionale qui se déroulera le samedi 25 mars 2017 à la déchetterie communale sise au chemin du Stand. Des flyers informatifs seront envoyés à la population de notre village prochainement et notre site internet en fera également écho

Par ailleurs, un article de Valorsa publié dans l'édition d'aujourd'hui de Lausanne-Cités explique clairement la problématique de la récolte des déchets plastiques pour les communes. Cet article sera disponible sur le site internet communal.

Cimetière

Les travaux d'aménagement du cimetière vont entrer dans la phase de concrétisation soit :

- du 6 au 10 mars : travaux pour la nouvelle introduction d'eau
- du 13 au 17 mars : début des travaux d'aménagements extérieurs du cimetière
- fin des travaux estimée à mi-juillet prochain ne tient pas compte de l'accès mobilité douce tel qu'il a été amendé par votre conseil

Contrôle des habitants

Le chiffre provisoire de la population 2016 établi par Madame Martine Cuche, Préposée au Contrôle des habitants, en date du 11 janvier 2017, indique une population au 31 décembre 2016 de 3'355 habitants (1'642 hommes et 1'713 femmes, dont 1'201 hommes suisses et 441 hommes étrangers et 1'340 femmes suissesses et 373 femmes étrangères), soit une augmentation de 6 habitants, statistique qui paraîtra dans le Romanel Info d'avril 2017 ».

M. le Syndic Daniel CROT profite d'excuser **Mme la Municipale Claudia PERRIN**, absente pour raison de vacances, tout en précisant qu'il n'y avait aucune communication sur son dicastère.

Le Président Henri PISANI en profite pour remercier la Municipalité de ce nouveau mode de communication, dicastère par dicastère, qui est plus compréhensible et plus complet.

Suspension de la séance

Présentation de M. Daniel Leuba et de Mme Marielle Desbiolles, responsable de l'unité du LEB qui est à disposition des Conseillères et Conseillers communaux qui le souhaitent pour répondre à différentes questions.

Reprise du Conseil

7. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Patrick Oppliger « LEB à l'heure pour les lebeurs ! »

Le Président Henri PISANI reprend le débat suite à 1 h30 de présentation et d'échange avec le Conseil. Il précise que la réponse à l'interpellation a été faite par M. Daniel LEUBA, appuyé par la Municipalité. Personne ne demandant la lecture du document, il ouvre la discussion sur cette réponse à l'interpellation.

M. le Syndic Daniel CROT remercie **M. le Conseiller Patrick OPPLIGER** d'avoir déposé cette interpellation et d'avoir suscité le débat. Le Municipalité a fait le choix de se faire appuyer par des spécialistes pour répondre aux différentes questions. Il rassure toutefois sur l'implication de la Municipalité qui siège au sein du conseil d'administration du LEB avec 0.5% des actions. Il s'engage à tout faire pour que les problématiques du LEB puissent se résoudre dans le temps.

M. le Conseiller Patrick OPPLIGER, auteur de l'interpellation, rappelle que celle-ci a été déposée il y a

une année dans le but d'attirer l'attention sur les désagréments subis par les usagers. Il relève qu'une réponse technique, très complète, a été donnée à une interpellation politique. Il est donc déçu de la réponse qui a été donnée.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Henri PISANI** rappelle que cette réponse n'appelle aucun vote et clôt la discussion en considérant que la Municipalité y a répondu. Il demande néanmoins au Conseil un quitus sur cette réponse, ce qui est donné par l'Assemblée.

8. Préavis municipal N°10/2017 – « Modification des statuts de l'ASIGOS consécutive à la sortie des Communes de Bournens, BousSENS, Cheseaux-sur-Lausanne et Sullens »

M. le Conseiller Christian BOVEY, auteur du rapport de la Commission technique, lit le rapport à l'Assemblée.

Mme la Conseillère Ornella MORIER, auteure du rapport de la Commission des finances, lit le rapport à l'Assemblée.

Le Président Henri PISANI remercie les rapporteurs pour leur lecture et ouvre la discussion.

DISCUSSION

M. le Syndic CROT se réjouit de cette acceptation et remercie les deux commissions pour leurs rapports. Il relève une petite erreur dans le rapport de la Commission technique qui mentionne la sortie de 5 communes alors qu'elles sont au nombre de 4. Cela n'a cependant pas d'impact sur le fond.

Par ailleurs, suite au décès du Municipal des finances de Prilly et du Boursier de la même commune qui étaient en charge des finances de l'ASIGOS, c'est la Boursière de Romanel-sur-Lausanne qui a prêté main forte au suivi financier de l'ASIGOS pour l'établissement et le bouclage des comptes.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI relève la complexité du traitement de ce préavis, spécialement dans ce contexte particulier. Il informe que Romanel est la première commune à voter ce préavis. L'acceptation devrait suivre dans les autres communes.

La Préfète en charge du dossier souhaite procéder à l'assermentation des membres de la nouvelle structure avant l'été. La Ville de Prilly élit déjà ses douze membres dans les conclusions de son préavis. Romanel garde pour sa part les mêmes cinq membres, qui ont déjà été nommés en début de législature. Il s'agit donc de formellement les reconduire dans leurs fonctions et d'en faire un point supplémentaire lors du vote qui va suivre, si le Conseil est d'accord de procéder ainsi.

Le Président Henri PISANI ne voit pas d'inconvénient à procéder de la sorte puisqu'il s'agit d'une démarche purement formelle. Il demande néanmoins au Conseil si quelqu'un s'oppose à cette procédure, ce qui n'est pas le cas.

La parole n'étant plus demandée, il passe donc au vote du préavis.

VOTE : les conclusions du préavis municipal N° 10-2017 sont acceptées à l'unanimité.

Le Président Henri PISANI demande au Conseil si d'autres candidats se déclarent au sein de l'ASIGOS, ce qui n'est pas le cas. Il propose de reconduire formellement les cinq membres de l'ASIGOS, qui sont :

Mme Marlyse RUEDI-BOVET
M. Jean-Claude PISANI
M. Christian BOVEY
M. Christophe GAVILLET
M. Patrick MASPOLI

VOTE : les cinq membres précités sont élus à l'unanimité.

M. le Syndic Daniel CROT se réjouit de cette adoption et est confiant sur le vote des deux autres communes, avant l'approbation finale par le département.

9. Motions, Postulats, Interpellations

Le Président Henri PISANI informe qu'il a reçu une interpellation signée par la Commission d'urbanisme, suite à l'acceptation par le peuple de la nouvelle LPPPL.

Le texte de l'interpellation est le suivant :

« Quels impacts sur la commune de Romanel suite à l'acceptation de la LPPPL par le peuple vaudois le 12 février 2017 »

*Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communaux,*

Le 12 février dernier, le peuple vaudois a accepté la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Cette nouvelle loi pourrait avoir des répercussions sur le développement de notre territoire communal. Afin de cerner certains points, la commission d'urbanisme souhaite interpellier la Municipalité sur les questions suivantes :

- 1. Selon l'article 2, al.1 de la loi, il y a pénurie de logement vacant lorsque le taux est inférieur à 1.50% à l'échelle du district sur une moyenne des trois dernières années. Quel est ce taux pour Romanel ?*
- 2. Si elle en a la possibilité, la Municipalité envisage-t-elle, de faire usage de l'article 2 al 3 qui dit : « Sur proposition dûment motivée de la municipalité, une commune dans laquelle la situation du marché du logement est significativement différente, du point de vue quantitatif ou qualitatif, de celle prévalant à l'échelle du district ou très particulière en regard de la situation cantonale, peut demander au conseil d'Etat soit à être retirée de la liste, prévue à l'alinéa 2, soit à y figurer » ?*
- 3. La L3PL introduit trois nouveaux outils pour soutenir la construction : les logements à loyers abordables (LLA), les quotas et bonus de logements d'utilité publique et le droit de préemption. Selon notre compréhension, ces outils ne sont pas contraignants mais peuvent être utilisés par les communes. S'agissant des deux premiers outils, la Municipalité envisage-t-elle de les utiliser dans les futurs plans d'affectation ? S'agissant des quotas et bonus de logement d'utilité publique (LUP), les plans de quartiers Pré-Jaquet et le PPA Village vont-ils être concernés ?*
- 4. Si des quotas de LUP sont introduits dans les plans d'affectation, les propriétaires qui décideraient d'en créer se verraient accorder des bonus de surface constructible de 10% (cf. article 29 al1). Comment ces bonus seraient-ils concrétisés au niveau des constructions ?*
- 5. S'agissant du troisième outil proposé pour soutenir la construction, à savoir le droit de préemption, la commune envisage-t-elle d'y avoir recours ?*

Consciente que ce sujet est relativement nouveau pour notre exécutif, la commission d'urbanisme remercie la Municipalité des réponses qu'elle apportera lors d'une prochaine séance du conseil ».

Le Président Henri PISANI rappelle qu'une interpellation doit faire l'objet d'une acceptation et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il propose de voter la transmission à la Municipalité.

VOTE: acceptée à une large majorité moins une abstention.

L'interpellation est donc transmise à la Municipalité pour réponse.

M. le Syndic Daniel CROT explique que, suite à un vote d'une Loi par le peuple, il y a l'édition d'un Règlement d'application qui doit être rédigé par le Service des communes. Au mieux, le Règlement pourrait entrer en vigueur en 2018, après adoption par le Conseil d'Etat, puis par le Grand Conseil. Il estime donc qu'il est important d'attendre ce Règlement pour en connaître le contenu et permettre à Romanel de se déterminer. La réponse prendra donc du temps.

M. le Conseiller Lothar HELM admet qu'il sera difficile de répondre aux points 2 à 4 de l'interpellation. Par contre, le point 1 ne dépend pas de la nouvelle Loi et il apprécierait avoir des informations sur ce point.

10. Information des Commissions permanentes au Conseil communal

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY informe que la Commission de naturalisation s'est réunie une première fois pour auditionner les candidats qui sont en attente. Un calendrier a été fait avec la Municipalité pour pouvoir auditionner d'ici à fin juin les douze candidats en attente.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Henri PISANI** clôt le point.

11. Propositions individuelles et divers

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que sur proposition du Président du Conseil, des pin's avec l'écusson de Romanel ont été réalisés et sont à disposition des Conseillers.

M. le Conseiller François MORIER souhaite relever que les horaires d'hiver de la déchetterie ont été adaptés avec une ouverture le matin, ce qui permet aux personnes partant en week-end de l'utiliser pendant cette période.

Concernant le remplacement de l'éclairage public, il souhaite savoir si le remplacement aura lieu point par point ou si il y aura des décalages par rapport à l'existant.

M. le Municipal Luigi MANCINI explique que le préavis déposé relatif à cette thématique était accompagné de cartes qui précisaient ceux qui vont être remplacés, décalés ou ajoutés. Une information quartier par quartier sera faite.

M. le Municipal Jean-Claude PISANI informe que deux candidats PLR seront en lice aux prochaines élections au Grand Conseil pour la section Romanel-Jouxten-Cheseaux, à savoir Mme Nadia Pisani Ben Nsir, de Romanel, et M. Thierry Reymond, de Jouxten, présent dans le public.

Il souhaite également avoir un point sur l'état des discussions avec les propriétaires de Rebatereel puisque plusieurs centaines de milliers de francs sont en jeu.

Il apprend que la Petite Charrue ne sera pas à louer vu les travaux à y faire. Par contre, il demande s'il est possible qu'elle soit vidée et qu'elle puisse être mise à disposition des sociétés locales par exemple.

Au niveau de la sortie de la Migros, la priorité en direction du carrefour du solitaire a été changée, ce qui est une bonne chose. Par contre, les traces de l'ancienne priorité sont toujours visibles et apportent une confusion et un danger.

M. le Municipal Denis FAVRE informe que les plaidoiries de Rebatereel auront lieu le 2 mai prochain. Le jugement devrait donc suivre et la Municipalité ne manquera pas d'informer le Conseil à ce sujet.

M. le Municipal Luigi MANCINI indique qu'il trouve l'idée excellente de la mise à disposition aux sociétés locales de la Petite Charrue et il mettra cela à l'ordre du jour de la Municipalité

M. le Municipal Blaise JAUNIN admet que les reliques de l'ancienne priorité sont un problème. Il fera le nécessaire pour résoudre cette situation.

M. le Conseiller Simon LOB informe qu'une soirée électorale entre les formations politiques aura lieu le mardi 4 avril à 20h00 à la Salle Polyvalente de Prazqueron. Il y aura en préambule un débat entre quatre candidats au Conseil d'Etat – Cesla Amarelle pour le PS – Jacques Nicolet pour le centre-droit – M. Serge Melly pour Vaud libre et Mme Sylvie Villa pour le PDC-alliance du centre. La seconde partie consistera en une présentation des candidats du sous-arrondissement de Romanel au Grand Conseil, avec notamment M. Thierry Reymond, Mme Pisani Ben Nsir, tout comme M. Simon Lob qui sera accompagné de trois camarades d'Épalinges et une camarade du Mont-sur-Lausanne.

M. le Conseiller Jean-Luc PEREY demande si la présentation de M. Leuba pourrait être transmise par courriel aux membres du Conseils. Le Syndic confirme cette démarche.

La parole n'étant plus demandée, **le Président Henri PISANI** remercie le Conseil pour son engagement. Il rappelle qu'il n'y aura, a priori et sauf impondérable, pas de conseil le 27 avril prochain et confirme la séance du jeudi **22 juin 2017 à 20h00 à la Villageoise.**

Séance levée à 23h00.

Adopté en séance du

Le Président

Le secrétaire

Henri PISANI

Nicolas SERVAGEON